

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS B

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement pourra se charger de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après :

- Un nombre minimum de 20 heures de conduite pour les élèves en boîte manuelle ou 13 heures de conduite pour les élèves en boîte automatique ;
- La validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique ;
- Un examen blanc favorable.

Pour la catégorie conduite accompagnée (AAC), il faut :

- Au minimum 1 an à compter de la date du rendez-vous préalable et de la date d'examen pratique ;
- Que les deux rendez-vous pédagogiques soient effectués ;
- Que l'élève ait au moins 17 ans et six mois.

Pour la catégorie du permis B et de la conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 18 ans. Tout candidat désirent se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge sauf en cas de présentation en tant que candidat libre. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

L'ÉPREUVE THÉORIQUE :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit réussir l'épreuve théorique du code (ETG), sauf si, L'élève est déjà titulaire du code de la route (ETG) depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire (sauf deux roues) depuis moins de 5 ans.

L'ÉPREUVE PRATIQUE :

Le jour de l'examen, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, la date de votre rendez-vous préalable est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue peut être réalisé. Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable. En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière ;
- La réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour, ...).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule ;
- Connaître et utiliser les commandes ;
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter ;
- Adapter son allure aux circonstances ;
- Appliquer la réglementation du code de la route ;
- Communiquer avec les autres usagers ;
- Partager la chaussée ;
- Maintenir les espaces de sécurité ;
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet ;
- Avoir une conduite économique et respectueuse de l'environnement ;
- Être courtois.

Pour être reçu, vous devez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt, etc...).